



A l'attention de l'association Fourqueux-Citoyen,

Le 9 février 2020

Madame, Monsieur,

Dans la perspective des élections municipales des 15 et 22 mars, vous m'interrogez en qualité de tête de liste.

Je vous remercie tout d'abord pour cette initiative qui participe à nourrir les débats à l'occasion de ce temps fort pour notre vie démocratique locale.

Vous trouverez ci-dessous nos réponses à vos questions lesquelles sont le cas échéant regroupées.

Commune Nouvelle

1. Dès l'annonce du projet de fusion, j'ai participé à la mobilisation citoyenne en vue d'obtenir l'organisation d'un référendum, seul moyen démocratique pour mener un véritable débat à la hauteur d'un tel projet.

Malgré plusieurs pétitions à Fourqueux comme à Saint-Germain-en-Laye et le regroupement des actions citoyennes au sein d'un large collectif pour un référendum auquel j'ai pris part, ce projet ne s'est réalisé que dans un sens : fusionner même avec le départ de l'Etang-la-Ville et Mareil-Marly.

La création de la commune nouvelle s'est faite dans la précipitation et n'a pas suscité l'adhésion de la majorité des habitants. Le résultat de la consultation municipale et l'ampleur de la pétition à Fourqueux ont clairement marqué un refus des habitants pour ce projet de fusion dans les conditions imposées.

En cas de jugement d'annulation de cette fusion, il y aura lieu de solliciter directement les électeurs pour décider de l'opportunité de concrétiser une « défusion ». Les électeurs de Fourqueux d'une part et ceux de Saint-Germain-en-Laye d'autre part auront à décider respectivement.

2. 3. La France compte 35 000 communes dont plus de la moitié comptent moins de 500 habitants. Les problématiques auxquelles sont confrontées nos « petites » communes rurales sont très différentes des nôtres. Avec plus de 4 000 habitants, Fourqueux ne fait pas office de petite commune et se situe parmi les 10 % les plus peuplées.

Ces dernières années ont vu fleurir les projets de fusion. Certains ont abouti. D'autres ont été abandonnés. La fusion n'est pas la solution à nos enjeux territoriaux.

Ces 6 prochaines années ont d'abord vocation à renforcer l'action de notre intercommunalité qui compte 330 000 habitants et concrétiser des projets structurants tels que le déploiement du plan mobilité douce ou l'installation d'une déchetterie à court terme.

Dès lors, aucun projet de fusion ne sera initié lors du mandat. Nous encouragerons la mutualisation avec nos voisins notamment dans les domaines des sports (partage d'infrastructures), de la culture (événements communs), des transports (renfort des lignes de bus), du tourisme (coopération entre lieux), de la vie économique (bourse de l'emploi local) et la sécurité (mise à disposition d'agents).

4. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. Une défiance s'est installée. Il est impératif de renouer le lien entre les citoyens et leurs élus locaux. Trop souvent, les citoyens sont renvoyés à leur statut d'habitant, de contribuable ou d'usager. Résider, participer et s'engager au plus près de son lieu de vie, c'est tout simplement s'occuper de ce qui nous regarde, de ce qui nous appartient collectivement.

Dès lors, nous rendrons les clés de notre ville à ses habitants en installant dans chaque quartier un Conseil Décisionnel de Quartier (CDQ) qui disposera d'un budget participatif pour réaliser les investissements de proximité qui améliorent et embellissent la vie d'un quartier. Fourqueux aura son CDQ dont les compétences dépassent le Conseil Consultatif Citoyen prévu par la charte de gouvernance.

Ces CDQ seront formés pour moitié d'élus et pour moitié d'habitants (entre 6 et 10 au total). Ils seront renouvelés tous les 2 ans. Leur mission sera de recueillir les demandes d'amélioration ou d'embellissement émanant d'habitants et/ou d'associations, de travailler en partenariat avec les services municipaux (chiffrage, appel d'offre,...), de suivre la réalisation des projets jusqu'à leur concrétisation. Nous gagnerons en efficacité et nous investirons au plus juste et au plus près des besoins.

Ainsi, l'argent du contribuable sera employé avec la plus grande rigueur et le souci d'être consacré à des projets utiles au plus près des besoins dans le but d'améliorer notre qualité de ville et de quartier. Parmi les exemples de réalisations, on peut citer : la sécurisation des piétons sur la voie publique, l'installation de jeux pour enfants, l'aménagement de l'espace public, la mise en place de potager dans une cour d'école maternelle et/ou primaire, la création d'emplacements pour les futurs permis de végétaliser...

Chaque CDQ dispose, de sa propre initiative ou sur proposition d'habitants, de la faculté de se saisir d'un sujet ou projet qui intéresse le quartier en particulier. Nous ferons alors de la démocratie participative une réalité au moyen de consultations directes dont le CDQ assurera le pilotage, le suivi et la restitution auprès de l'ensemble du Conseil municipal pour acter le résultat de l'expression des habitants.

Les CDQ seront mis en place avant l'été 2020. Ils se réuniront au minimum une fois par trimestre dans une salle mis à la disposition par la ville. Fourqueux disposera d'un Conseil Décisionnel dédié à la commune déléguée.

Commune déléguée de Fourqueux – Fonctionnement

5. 6. 7. 8. 9. La loi du 1^{er} août 2019 sur les Communes Nouvelles ouvre désormais la faculté de cumuler le mandat de maire avec celui de maire délégué.

Rien ne nous oblige à reconduire un schéma *maire commune nouvelle / maire délégué* qui nous a déçus tout autant que le processus de fusion (aucune réunion du conseil municipal de la commune déléguée, aucune délibération quant à l'attribution des subventions aux associations...).

Le prochain maire de Saint-Germain-en-Laye doit être le maire délégué de la commune déléguée de Fourqueux.

Commune déléguée de Fourqueux – Urbanisme

17. Le PLU est le document central qui décide de la manière dont notre commune évoluera dans les prochaines années. Les PLU de Saint-Germain-en-Laye et Fourqueux sont distincts en raison des décisions prises lors du mandat qui s'achève.

L'actuel PLU de Fourqueux rend possible la construction de logements dans des zones actuellement préservées telles que les terres de l'Hôpital.

Dès lors, distinct ou pas, les règles qui s'appliqueront demain à Fourqueux en matière d'urbanisme doivent répondre à la nécessité de préserver le cadre de vie et nos espaces naturels.

Le maintien d'un PLU distinct ne doit servir que cet objectif. Si tel n'est pas le cas (ce qui semble s'annoncer) alors il faudra, en opportunité, fondre les deux PLU. Mais cette opération n'est toutefois pas à réaliser avant de connaître le sort que réservera le juge administratif suite au recours (cf. 1).

18. La question du logement social s'inscrit plus largement dans celle de la densification de notre territoire. Nous n'avons pas vocation à devenir une ville de 50 000 habitants voire davantage.

Pour atteindre l'objectif de logements sociaux (en 2025), 505 logements sont manquants pour un parc social qui compte à ce jour 4 103 logements.

Sans aborder l'incongruité de la loi SRU et ses contraintes, ce chiffre est à rapprocher des 1 300 logements vacants sur la seule commune de Saint-Germain-en-Laye (Insee 2016).

Avant de construire, il y a lieu de rénover, réhabiliter, encourager les propriétaires bailleurs à valoriser leur patrimoine, requalifier certains immeubles de bureaux devenus obsolètes en logements modernes et prioriser des opérations de promotion-réhabilitation du patrimoine existant plutôt que d'occuper du foncier à outrance au détriment de l'équilibre des quartiers résidentiels.

Nous pouvons nous rapprocher de l'objectif en prenant soin de notre patrimoine existant.

19. Dans le prolongement immédiat de la création de la commune nouvelle, plusieurs projets de constructions de logements (dont sociaux) ont été annoncés. Le plus emblématique est celui de l'allée des Jardins.

Depuis la délibération du conseil municipal de la commune nouvelle du 11 juillet 2019, l'ensemble du territoire (dont Fourqueux) est engagé dans le protocole « prévention carence » qui nous lie au Conseil Départemental des Yvelines afin de « mettre en œuvre une politique active de développement du logement locatif social ». Il est important de noter que seulement deux opérations sont prévues sur notre territoire en annexe : Allée des Jardins et Allée des 12 Arpents.

Ni la délibération ni la convention n'ont été modifiées à ce jour. Malgré les annonces récentes d'un abandon, la vigilance reste donc de mise.

Il n'y a pas d'urgence à construire des logements sociaux nouveaux mais bien d'améliorer la situation actuelle de notre patrimoine bâti.

20. Les Jeux Olympiques Paris 2024 représentent une opportunité et un enjeu majeur pour les 4 années à venir : préparer l'organisation du principal événement mondial et accueillir 15 000 athlètes ainsi que 11 millions de spectateurs.

La ville de Saint-Germain-en-Laye a reçu le label « Terre de Jeux 2024 » qui vise à nous insérer dans le dispositif d'organisation.

Une loi dédiée aux Jeux Olympiques Paris 2024 a été votée en mars 2018 et prévoit une série de mesures pour satisfaire les objectifs en termes d'infrastructures sportives, de transport et d'hébergement. Cette loi permet à chaque ville qui s'inscrit dans cet effort de déroger au droit de l'environnement et au droit de l'urbanisme. Concrètement, la construction d'hébergements comme d'infrastructures est facilitée dès lors qu'ils sont destinés à répondre aux besoins de l'organisation des Jeux Olympiques.

Au regard des projets menés ces dernières années à Fourqueux, en particulier sur les « Terres de l'Hôpital », nous devons nous rappeler que le PLU (Fourqueux) prévoit la possibilité de construire des infrastructures sportives sur le site ce qui fut déjà le cas avec le stade et le gymnase à proximité du Lycée International. La construction de logements est, certes encadrée, mais possible sur le site.

L'accès par le RER A puis, dans quelques mois, la mise en service du T13 Tram-Train rendent notre territoire accessible facilement. L'excellent niveau de nos infrastructures sportives (piscine, stades, ...) offrent autant de sites d'entraînement. Notre offre hôtelière qui s'étoffe doit nous préparer à accueillir touristes et/ou délégations.

Néanmoins, il faut souligner le manque de transports en commun depuis et vers Fourqueux qui ne rend pas aisée la mobilité des spectateurs et/ou sportifs.

Les Jeux Olympiques ne doivent pas être un prétexte pour imposer des constructions au motif de l'organisation des Jeux Olympiques.

Une nouvelle fois, rien ne sert de construire tant que nous n'avons pas pris le temps de prendre soin et de valoriser l'existant.

En conclusion, nous nous engageons à :

- préserver les spécificités du cadre de vie des habitants de Fourqueux avec une attention particulière aux Terres de l'Hôpital en qualité d'espace naturel ;
- développer une véritable démocratie participative au moyen d'un Conseil Décisionnel de Quartier dédié à Fourqueux ;
- assurer une véritable représentation, responsable et investie, avec un maire à plein temps qui soit à la fois maire de la commune nouvelle et de la commune déléguée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Alexandre Grevet, Tête de liste Unis Pour Agir Saint-Germain-en-Laye Fourqueux



courriel : mouvement.upa@gmail.com
téléphone : 06 47 98 57 89